

DFH/JPC/nd/5.1/10/1

Le 28 mai 1998

Mme Edith Cresson
Membre de la Commission Européenne
BREY 09/58
Commission Européenne,
Rue de la Loi, 200,
1049 Bruxelles

Madame le Commissaire,

L'amélioration du système de brevets en Europe est un sujet cher à l'UNICE et aux entreprises qu'elle représente.

Comme vous le savez, l'UNICE est activement associée aux travaux de la Commission qui ont pour but l'instauration d'un nouveau brevet communautaire.

Dans ce contexte, l'UNICE a toujours souligné que des liens étroits devaient être créés entre l'Office Européen des Brevets et les institutions communautaires, dans la gestion du nouveau brevet communautaire. L'UNICE estime que l'OEB devrait continuer à gérer le brevet européen mais être aussi chargé de gérer le nouveau titre unitaire.

Face au rôle croissant que l'OEB peut être amené à jouer dans le nouveau système du brevet communautaire, l'UNICE qui représente les usagers européens du système s'inquiète de ce que l'industrie ne se voie pas accorder la place qui devrait lui revenir au sein du Conseil d'Administration de l'OEB.

Les membres du Conseil d'Administration de l'OEB sont les chefs de délégation des pays membres de l'OEB, à savoir les responsables des offices nationaux. Ce sont les concurrents directs du Président de l'Office et ils sont souvent réticents à l'égard d'une série de mesures destinées à réduire le coût des brevets et donc favorable à l'industrie, mais qui se traduisent par une diminution de leurs revenus. Ce sont eux qui prennent les décisions qui affectent directement les usagers, dans la plupart des cas sans même les avoir consultés.

Le Président Kober a entamé une dure bataille avec les offices nationaux sur plusieurs fronts (diminution des taxes de procédure, clés de répartition, question des traductions). Il a besoin de l'appui de l'industrie pour toutes ces réformes.

C'est pourquoi l'UNICE a officiellement demandé, sur la base de l'Article 30 de la Convention sur le Brevet Européen, à être invitée par le Conseil d'Administration à se faire représenter en qualité d'observateur à ses sessions lors de toute discussion de questions d'intérêt commun. Cette qualité est déjà reconnue à l'Institut des Mandataires Agréés auprès l'OEB (IMA) ainsi qu'à la Commission européenne.

Vous trouverez en annexe copie de la requête de l'UNICE ainsi que de la réponse du Président du Conseil d'Administration. Malgré une réponse assez positive, il semble que le Conseil d'Administration de l'OEB ne soit pas favorable à accorder aux usagers le droit d'assister à ses réunions.

Je sais que vous entretenez des contacts réguliers avec l'OEB et je pense que votre appui permettrait un réexamen de notre requête.

J'espère que notre rencontre du 10 juin nous permettra de discuter plus en détail de ce sujet. Dans cette attente, je vous remercie d'avance de toute action que vous pourriez entreprendre pour que la voix des entreprises européennes soit écoutée au sein du Conseil d'Administration de l'OEB.

Je vous prie de croire, Madame le Commissaire, en l'assurance de ma considération très distinguée.

Dirk F. Hudig
Secrétaire Général